



ENTREPRISE

Agence N° : 25182
SARL SAUGASSUR
Agent général exclusif MMA
N° ORIAS 08039451 www.orias.fr
20 AVENUE CHARLES DE GAULLE
BOITE POSTALE 81039
25501 MORTEAU CEDEX
Tél 0381676810 - Fax 0381676819
agence.mma.fr/morteau/
jean-pierre.sauge@mma.fr

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**

L'ASSURANCE MMA PME

M. PUGIN ROLAND
13 CORNABEY
25500 MONTLEBON

Numéro de client : 26069465 A

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que le souscripteur désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance **responsabilité civile n° 119688028** Pour la période du **1 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019**

Activité exercée dans l'ensemble de l'entreprise	Les activités sont exercées dans le lieu d'exploitation principal	Nature des activités exercées dans le lieu d'exploitation principal
Abattage d'arbres	Oui	Principale

Ce contrat comprend les garanties suivantes :

VOTRE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE LIEE A VOS ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Désignation des garanties	Montant des garanties par sinistre	Montant des franchises
1)VOTRE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE LIEE A VOS ACTIVITES PROFESSIONNELLES		
a.AVANT LIVRAISON		
TOUS DOMMAGES CONFONDUS (1)	8 000 000 EUR (2)	
DONT :		
.Dommages corporels et immatériels consécutifs limités en cas de faute inexcusable à	8 000 000 EUR (2) 3 500 000 EUR (2) (3)	Néant
.Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 430 000 EUR	Néant (4)
- dont par vol	51 800 EUR	
.Dommages immatériels non consécutifs	181 000 EUR (3)	10 % Mini 1 500 EUR Maxi 15 000 EUR
.Dommages subis par les biens confiés	148 000 EUR	Néant
.Dommages subis par un véhicule confié par un client (y compris disparition et détérioration)	172 859 EUR	Néant
.Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés par les risques d'atteintes à l'environnement accidentelles	296 000 EUR (3)	2 970 EUR
-dont frais de prévention	51 800 EUR (3)	
b.APRES LIVRAISON HORS USA CANADA		
TOUS DOMMAGES CONFONDUS	2 430 000 EUR (3)	
DONT :		
.Dommages corporels et immatériels consécutifs	2 430 000 EUR (3)	Néant
.Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 810 000 EUR (3)	Néant
.Dommages immatériels non consécutifs	181 000 EUR	10 % Mini 1 500 EUR Maxi 15 000 EUR
c.FRAIS DE DEPOSE ET DE REPOSE DE PRODUITS FINIS (HORS USA CANADA)	148 000 EUR (3)	2 970 EUR
d.FRAIS DE RETRAIT DE PRODUITS LIVRES (HORS USA CANADA)	148 000 EUR (3)	2 970 EUR
2)VOTRE ASSURANCE ASSISTANCE GESTION DE CRISE	Exclu	
3)VOTRE ASSURANCE RECOURS ET DEFENSE PENALE	37 000 EUR	Néant

- (1) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont garantis sans limitation.
 (2) Ce montant n'est pas indexé.
 (3) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.
 (4) Cette franchise est multipliée par six en cas d'utilisation d'explosifs ou de travaux par point chaud.

Les montants ci-dessus ont pour base les indices de référence suivants :

 - **RISQUES INDUSTRIELS (VAR. ANNUELLE TOTALE REF. 01/10)** : valeur 6 100,0 applicable au 01/01/2019

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut pas engager MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

L'Assureur,
 Par délégation, l'Agent Général

SARL SAUGASSUR

AGENT GÉNÉRAL MMA

20 av. Charles De Gaulle - C.P. 81039

25501 MORTEAU CEDEX

Fait à MORTEAU CEDEX le 14/01/2019
 Tel. 03 81 67 68 10 - Fax 03 81 67 68 19

E-mail : saugassur.morteau@mma.fr

N° ORIAS 08 039 451 - www.orias.fr